



# **Budget**

# **2026**

## Introduction

Le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la comptabilité communale de Begnins est passée sur le nouveau **Modèle Comptable Harmonisé de 2<sup>ème</sup> génération (MCH2)**.

La comparabilité des données avec le plan comptable MCH1 n'étant pas représentative de la réalité compte tenu des importantes modifications d'imputations comptables, le budget 2026 est comparé uniquement au budget 2025, qui a été élaboré également sous MCH2.

Ce n'est finalement que l'année prochaine que des comparaisons pourront être effectuées compte par compte (Budget N+1 - Budget N et Comptes N-1).

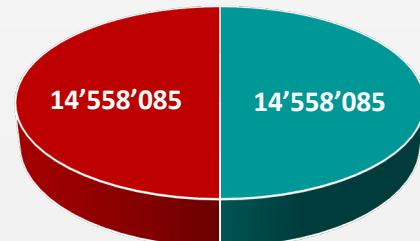
Sur le budget 2026, il y a parfois des variations plus ou moins importantes sur les montants et ceci est souvent inhérents à des corrections d'imputations comptables, la base ayant servi au budget 2025 (via le MCH1) n'étant que très peu précise (peu de détails).

Nous avons, pour la première fois, élaboré un budget totalement équilibré (règle d'or de la comptabilité dans les domaines publics), c'est-à-dire que les revenus couvrent les charges.

Le compte de résultats à deux niveaux vous communique le résultat d'exploitation et le résultat financier permettant d'obtenir un résultat opérationnel sur lequel est ajouter les mouvements extraordinaire pour connaître le résultat total.



Fonctions	Charges	Revenus
0. Administration générale	1'652'773	120'530
1. Ordre, sécurité publique	500'983	3'200
2. Formation	3'510'086	1'700'603
3. Culture, sports, loisirs, églises	215'118	25'625
4. Santé	11'134	1'500
5. Prévoyance sociale	52'125	0
6. Trafic et télécommunications	1'203'094	213'880
7. Protection de l'environnement, territoire	1'342'429	1'066'539
8. Economie publique	40'908	15'000
9. Finances et impôts	6'029'435	11'411'208



## COMPTE DE RESULTATS A DEUX NIVEAUX

<b>Charges d'exploitation</b>	<b>14'142'162</b>	<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>13'507'325</b>	<b>Résultat d'exploitation</b>
30. Charges du personnel	2'151'224	40. Revenus fiscaux	10'275'000	
31. Charges de biens, services	2'876'739	41. Patentes et concessions	4'600	<b>-634'837</b>
33. Amortissements du PA	704'599	42. Taxes et redevances	1'163'229	
35. Attributions aux fonds et FS	11'560	45. Prélèvement aux fonds et FS	284'350	<b>Résultat financier</b>
36. Charges de transfert	8'368'040	46. Revenus de transfert	1'750'146	
39. Imputations internes	30'000	49. Imputations internes	30'000	<b>574'499</b>
<b>Charges financières</b>	<b>415'923</b>	<b>Revenus financiers</b>	<b>990'422</b>	
340. Charges d'intérêts	232'864	440. Revenus des intérêts	57'000	<b>-60'338</b>
342. Frais approvisionnement capitaux	4'500	441. Gains réalisés du PF	50	
343. Charges pour biens-fonds PF	178'459	442. Revenus de participations du PF	3'000	<b>Résultat extraordinaire</b>
344. Autres charges biens-fonds du PF	0	443. Produits des immeubles du PF	716'352	
349. Autres charges financières	100	447. Revenus des immeubles du PA	214'020	<b>60'338</b>
		<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>=</b>	<b>-60'338</b>
<b>Charges extraordinaires</b>	<b>0</b>	<b>Revenus extraordinaires</b>	<b>60'338</b>	<b>Résultat total</b>
389. Attributions au capital propre	0	489. Prélèvement sur le capital propre	60'338	
				<b>0</b>

## COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTATS A DEUX NIVEAUX

### RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent de charges de KCHF 635.

Ce résultat s'explique par des revenus non budgétés pour le loyer du nouveau collège par l'AISE et une hausse des charges péréquatives.

### RESULTAT FINANCIER

La variation des charges financières est inhérente essentiellement aux intérêts des emprunts que nous avons estimés pour 2026.

Les revenus financiers restent stables et nous avons inclus dans les loyers la location du nouveau parking du collège.

### RESULTAT EXTRAORDINAIRE

Le montant correspond aux prélèvements sur des préfinancements afin de couvrir des amortissements relatifs aux investissements.

### RESULTAT TOTAL

Le résultat total présente un budget totalement équilibré, ce qui est préconisé dans le manuel du plan comptable MCH2.

## COMPARAISON BUDGET 2026 – 2025 PAR RESULTAT

<b>Libellé</b>	<b>B 2026</b>	<b>B 2025</b>
Résultat d'exploitation	-634'837	-275'077
Résultat financier	574'499	232'440
Résultat opérationnel	-60'338	-42'637
Résultat extraordinaire	60'338	47'100
<b>Résultat total</b>	<b>0</b>	<b>4'463</b>

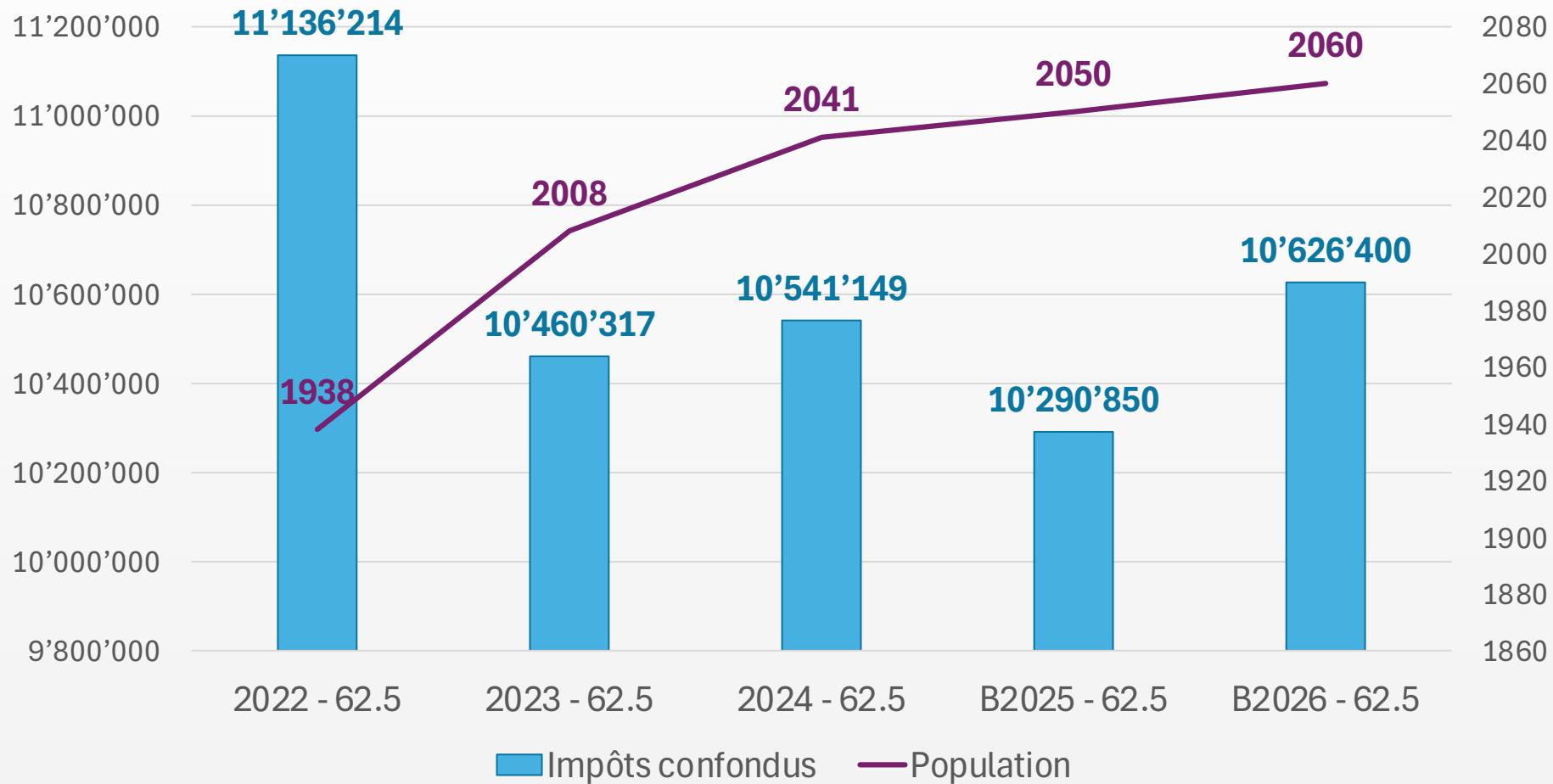
## COMPARAISON CHARGES BUDGET 2026 – 2025

<b>CHARGES</b>	<b>B2026</b>	<b>B2025</b>	<b>DIFFERENCE</b>	<b>%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>14'142'162</b>	<b>13'735'551</b>	<b>406'611</b>	<b>103.0%</b>
30. Charges du personnel	2'151'224	2'054'278	96'946	104.7%
31. Charges de biens, services	2'876'739	2'781'437	95'302	103.4%
33. Amortissements du PA	704'599	684'162	20'437	103.0%
35. Attributions aux fonds et FS	11'560	39'890	-28'330	29.0%
36. Charges de transfert	8'368'040	8'145'784	222'256	102.7%
39. Imputations internes	30'000	30'000	0	0.0%
<b>Charges financières</b>	<b>415'923</b>	<b>737'900</b>	<b>-321'977</b>	<b>56.4%</b>
340. Charges d'intérêts	232'864	439'221	-206'357	53.0%
342. Frais approvisionnement capitaux	4'500	4'000	500	112.5%
343. Charges pour biens-fonds PF	178'459	214'579	-36'120	83.2%
344. Autres charges biens-fonds du PF	0	80'000	-80'000	0.0%
349. Autres charges financières	100	100	0	100.0%
<b>Charges extraordinaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>
389. Attributions au capital propre	0	0	0	0.0%

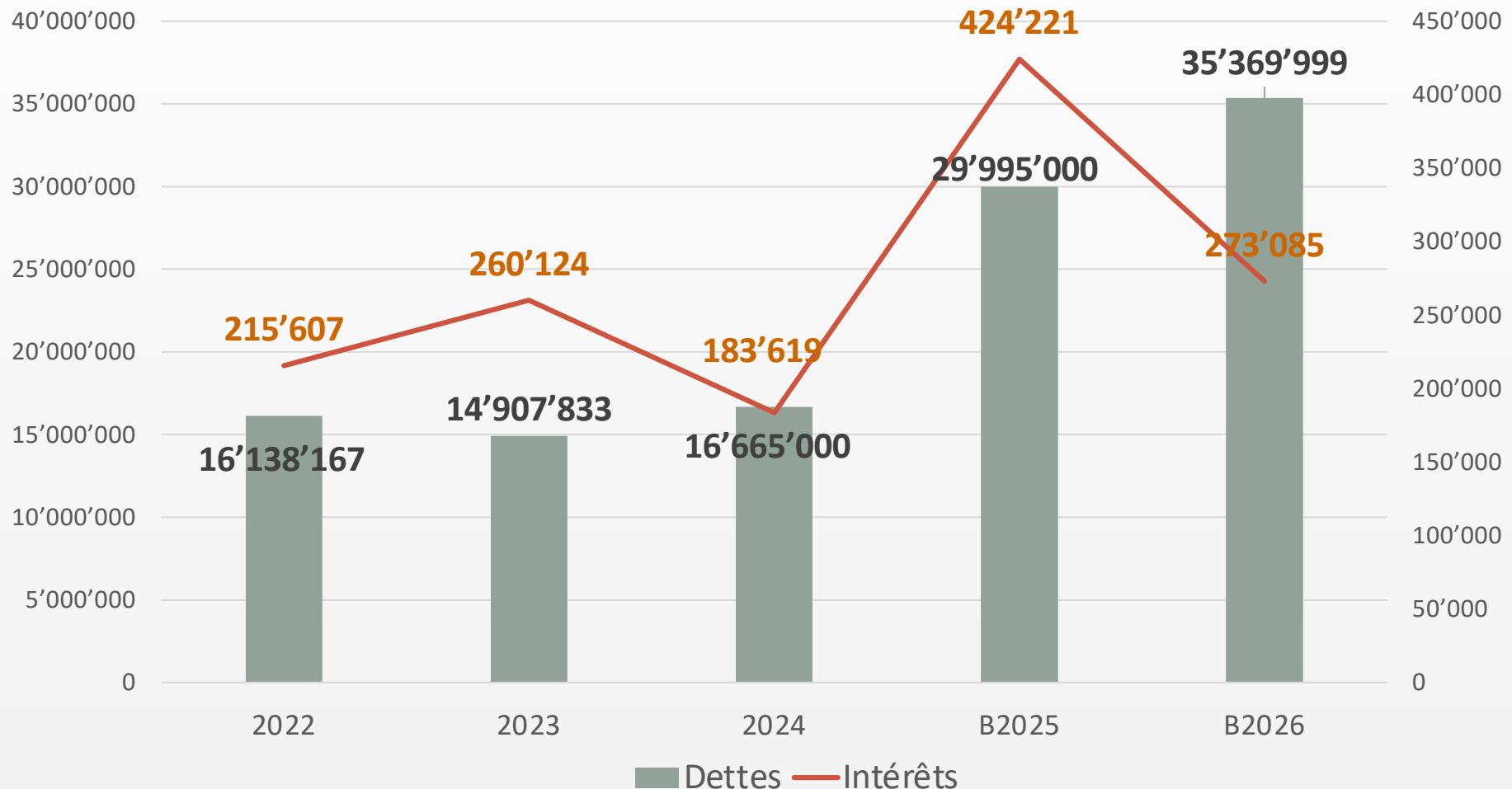
## COMPARAISON REVENUS BUDGET 2026 – 2025

<b>REVENUS</b>	<b>B 2026</b>	<b>B 2025</b>	<b>DIFFERENCE</b>	<b>%</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>13'507'325</b>	<b>13'460'474</b>	<b>46'851</b>	<b>100.3%</b>
40. Revenus fiscaux	10'275'000	9'823'000	452'000	104.6%
41. Patentes et concessions	4'600	205'500	-200'900	2.2%
42. Taxes et redevances	1'163'229	904'886	258'343	128.5%
45. Prélèvement aux fonds et FS	284'350	590'596	-306'246	48.1%
46. Revenus de transfert	1'750'146	1'906'492	-156'346	91.8%
49. Imputations internes	30'000	30'000	0	100.0%
<b>Revenus financiers</b>	<b>990'422</b>	<b>970'340</b>	<b>20'082</b>	<b>102.1%</b>
440. Revenus des intérêts	57'000	43'000	14'000	132.6%
441. Gains réalisés du PF	50	0	50	#DIV/0!
442. Revenus de participations du PF	3'000	200	2'800	1500.0%
443. Produits des immeubles du PF	716'352	723'600	-7'248	99.0%
447. Revenus des immeubles du PA	214'020	203'540	10'480	105.1%
<b>Revenus extraordinaires</b>	<b>60'338</b>	<b>47'100</b>	<b>13'238</b>	<b>128.1%</b>
489. Prélèvement sur le capital propre	60'338	47'100	13'238	128.1%

## Evolution des impôts (inclus conjoncturels)



## Evolution des dettes et intérêts



## Eléments clés du budget 2026

Avec le passage au MCH2, nous ne pouvons que comparer les chiffres du budget 2026 avec ceux de 2025. D'autre part, il y a encore eu des modifications dans le plan comptable, selon directives du Canton, ce qui complique encore la comparaison de certains comptes entre 2026 et 2025.

Nous pouvons néanmoins relever une augmentation des charges d'exploitation de KCHF 437 par rapport au budget 2025. Cette hausse est principalement inhérente aux charges péréquatives (+ KCHF 132) et à l'augmentation de notre participation à l'APEC (KCHF 128) en vue de la construction de la nouvelle station d'épuration. Le passage à un éclairage LED vient également influencer les charges à la hausse.

Concernant les revenus, ils augmentent de KCHF 47 par rapport au budget 2025 et enregistrent quelques variations inhérentes à des transferts d'imputation comptables.

Les charges financières sont à la baisse principalement compte tenu des taux d'intérêts favorables pour les emprunts permettant la construction du nouveau collège.

Les revenus financiers restent dans l'ensemble stables et concernant les revenus extraordinaires, nous avons prélevé sur des préfinancements KCHF 60 pour couvrir certains amortissements.

## Quelques indicateurs financiers

### Taux d'endettement net (en %) avec le nouveau collège

MCH2	MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	2022 - 2026
2026	2025	2024	2023	2022	
501.5%	-21.5%	-13.4%	6.7%	36.1%	73.0%

< 100% : bon

100% – 150% : acceptable

150% – 200% : mauvais

> 200% : problématique

*La différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier représente sa dette nette ou, si négative, sa fortune nette. Il est tenu compte des dettes nettes des associations de communes. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux retraités pour tenir compte des effets redistributifs de la péréquation.*

Commentaire: La construction du collège engendre CHF 23'500'000 d'emprunts dont les amortissements financiers seront partiellement couverts par les revenus des loyers de l'AISE. De plus, notre patrimoine financier figure au bilan à hauteur de CHF 3'290'000 alors que la valeur réelle s'élève à environ CHF 20'000'000. En tenant compte de ces éléments financiers, le ratio serait nettement meilleur, mais MCH2 interdit la réévaluation à la hausse du PF



### Part des charges d'intérêts (en %)

MCH2	MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	2022 - 2026
2026	2025	2024	2023	2022	
1.6%	1.2%	0.6%	-1.8%	0.8%	0%

< 2% : bonne

2% – 5% : acceptable

5% – 8% : forte

> 8% : mauvaise

*Indique quelle proportion des revenus courants est affectée au paiement des charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.*

## Quelques indicateurs financiers

### Part du service de la dette (en %)

MCH2	MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	2022 - 2026
2026	2025	2024	2023	2022	
6.5%	5.5%	4.8%	1.7%	5.4%	4.6%

< 5% : faible  
5% – 10% : acceptable  
10 – 15% : élevée  
> 15% : excessive

*Indique dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une part élevée résulte en un amoindrissement de la marge de manœuvre budgétaire.*



### Taux d'autofinancement (en %)

MCH2	MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	2022 - 2026
2026	2025	2024	2023	2022	
2.6%	15.9%	18.4%	12.3%	9.5%	11.8%

> 10% : bon  
6% – 10% : suffisant  
3% – 6% : insuffisant  
< 3% : mauvais

*Indique la part des revenus courants qu'une collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements, c'est-à-dire sans recourir à l'emprunt.*



### Degré de couverture de charges (%)

MCH2	MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	2024 - 2026
2026	2025	2024	2023	2022	
100%	113%	117%	110%	105%	109%

≥ 100% : pas d'excédent de charges  
99% – 99,9% : acceptable  
95% – 99% : insuffisante  
< 95% : problématique

*Indique le rapport entre revenus et charges courantes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme. À la différence des autres indicateurs, la moyenne est calculée sur 3 ans.*



## Conclusions

- Le budget 2026 a été établi en tenant compte des éléments connus à la fin du mois de septembre 2025. Il présente un résultat équilibré.
- Le taux d'imposition a été maintenu à 62.5 pour 2026 et selon les recettes fiscales estimées, le point d'impôt 2026 péréquatif s'élève à KCHF 151.
- La marge d'autofinancement est relativement faible et s'élève à KCHF 371. Les travaux de mise en place de l'éclairage LED qui ont été reportés sur 2026 ainsi que les charges péréquatives sont à l'origine de cette situation particulière.
- Si le programme d'investissement est maintenu, la dette passera à fin 2026 à KCHF 35'370 dont la grande partie a pour origine la construction du nouveau collège. Pour rappel, nous disposons d'un plafond d'endettement à hauteur de KCHF 45'000 pour la législature 2021 – 2026.

Compte tenu des éléments transmis, la municipalité vous recommande d'accepter le budget 2026, tel que présenté, et vous remercie de votre attention.